

PROGRAMME DE FORMATION

Assistant(e) de vie aux familles (ADVF)

Objectifs

- Obtenir le Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (TP ADVF)

L'Assistant de Vie aux Familles assure en complète autonomie au domicile des particuliers (personnes âgées ou dépendantes, enfants) une aide adaptée aux différentes situations qui concernent les actes de la vie quotidienne ainsi que l'entretien du cadre de vie.

<p><u>Textes de référence :</u> Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi (annule et remplace l'arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi) Arrêté du 21 juillet 2016 relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 définissant les conditions d'agrément des organismes</p>	<p><u>Durée de la formation :</u> La durée totale de la formation est de 658h avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques soit 448h en centre et 210h en entreprise. CCP 1: "Entretenir le logement et le linge d'un particulier" - 105h en centre. CCP 2: "Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien" - 210h en centre et 140h en entreprise. CCP 3: "Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile" - 133h en centre et 70h en entreprise.</p>
<p><u>Prérequis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Français lu, écrit, parlé - Les 4 opérations simples - Bonne constitution physique et psychologique 	<p><u>Public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi de plus de 18 ans - Jeunes de 18 à 26 ans issus de missions locales - Salariés
<p><u>Nombre de participants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 à 15 stagiaires par session 	<p><u>Formateurs :</u> Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmières DE et Puéricultrices, d'une psychologue et de professionnels du secteur de l'aide à la personne</p>
<p><u>Projet pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> • méthodes de travail • connaissances théoriques et pratiques • compétences professionnelles - Développement d'aptitudes personnelles 	<p><u>Validation :</u></p> <p>3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) capitalisables en vue de l'obtention du Titre Professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCP 1 : Entretenir le logement et le linge d'un particulier - CCP 2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien - CCP 3 : Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile <p>Après l'obtention des 3 CCP, un entretien avec le jury valide l'obtention du titre professionnel</p>

Modalités d'inscription

Les candidatures sont examinées au fur et à mesure des demandes envoyées à la Responsable de Formation : Marie-Line LESTANG
advf.ecolejeanneblum@orange.fr
01 39 46 92 63

Une date de rendez-vous individuel est alors fixée au cours duquel une évaluation diagnostic est effectuée.

Ce test et l'entretien individuel ont pour objectifs :

- D'évaluer que le candidat a les pré-requis nécessaires à la formation :
 - o Savoir lire et écrire, communiquer en français
 - o Etre capable d'utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique.
- De mieux connaître le candidat :
 - o sa situation administrative afin de l'orienter au mieux,
 - o son parcours de vie et professionnel (expérience dans le domaine ou reconversion...) afin d'adapter son parcours à son expérience et ses connaissances acquises,
 - o Le réalisme du projet et ses capacités d'apprentissage
 - o ses motivations et ses aptitudes pour les métiers d'aide à la personne et ses capacités à se projeter dans un emploi.

Programme

- **CCP 1 : "Entretien le logement et le linge d'un particulier"**
 - Etablir le contact, communiquer, organiser une intervention dans les limites de leurs compétences professionnelles
 - Répondre aux besoins des personnes accompagnées en toute sécurité pour la personne et l'accompagnant en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène
 - Mettre en œuvre les techniques professionnelles appropriées
- **CCP 2 : "Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien "**
 - Savoir prendre contact, créer et maintenir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
 - Savoir organiser les actes à accomplir en accord avec la personne et en s'adaptant au contexte
 - Savoir faire face aux situations d'urgence ou qui nécessitent la mise en place d'un relais
 - Savoir contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale des personnes
 - Savoir mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillement, aux déplacements, à l'alimentation
- **CCP 3 : "Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile"**
 - Savoir établir le contact, communiquer et assurer le relais des parents, dans les limites de leurs compétences professionnelles
 - Savoir organiser une intervention avec un ou plusieurs enfants en veillant à leur sécurité et leur confort
 - Savoir les accompagner dans leur développement en leur proposant des activités adaptées
 - Savoir mettre en œuvre les techniques professionnelles appropriées

Organisation de la formation

- cours de 9 heures à 17 heures (35 heures hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum
- stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes
- les horaires en stage dépendent des structures d'accueil (35 heures hebdomadaires)

Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Marie-Line LESTANG, Formatrice pour adultes, Responsable de formation
- Marie-Dominique LOUVAIN, Formatrice
- Annie THOMAS, Formatrice
- Ghislaine GARRY, Formatrice
- Pascal LEDUC, Infirmier DE Cadre de Santé, Formateur
- Bénédicte de GUILHERMIER, Educatrice de jeunes enfants, Formatrice

Equipe administrative :

- Françoise BOBOT, IDE Cadre de Santé, Directrice
- Fabienne DORÉ, Assistante de Direction
- Anne-Claire LEMAIRE, Responsable administrative et financière

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'École Jeanne Blum
- Vidéos
- Supports de présentations orales (powerpoint)
- Simulation, jeux de rôles
- Supports de cours
- Travaux de groupe
- Travaux pratiques
- Recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage

Modalités d'évaluation

Le Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles s'obtient par :

- la validation des Certificats de Compétences Professionnelles par de Mises en Situation Professionnelles devant un jury habilité par les Unités départementales (UD) des DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Il est composé de professionnels du métier de l'aide à la personne. (Art. R 338-6 du Code de l'Education). Validité des composantes acquises : 5 ans.
- Un entretien Titre est effectué à l'issue de l'obtention de l'ensemble des CCP

L'École Jeanne Blum est agréée par la DIRECCTE comme centre de validation.